

Politique de développement et de gestion des collections du Service des bibliothèques de Trois-Rivières



Adoptée par le comité exécutif
le 21 mars 2022

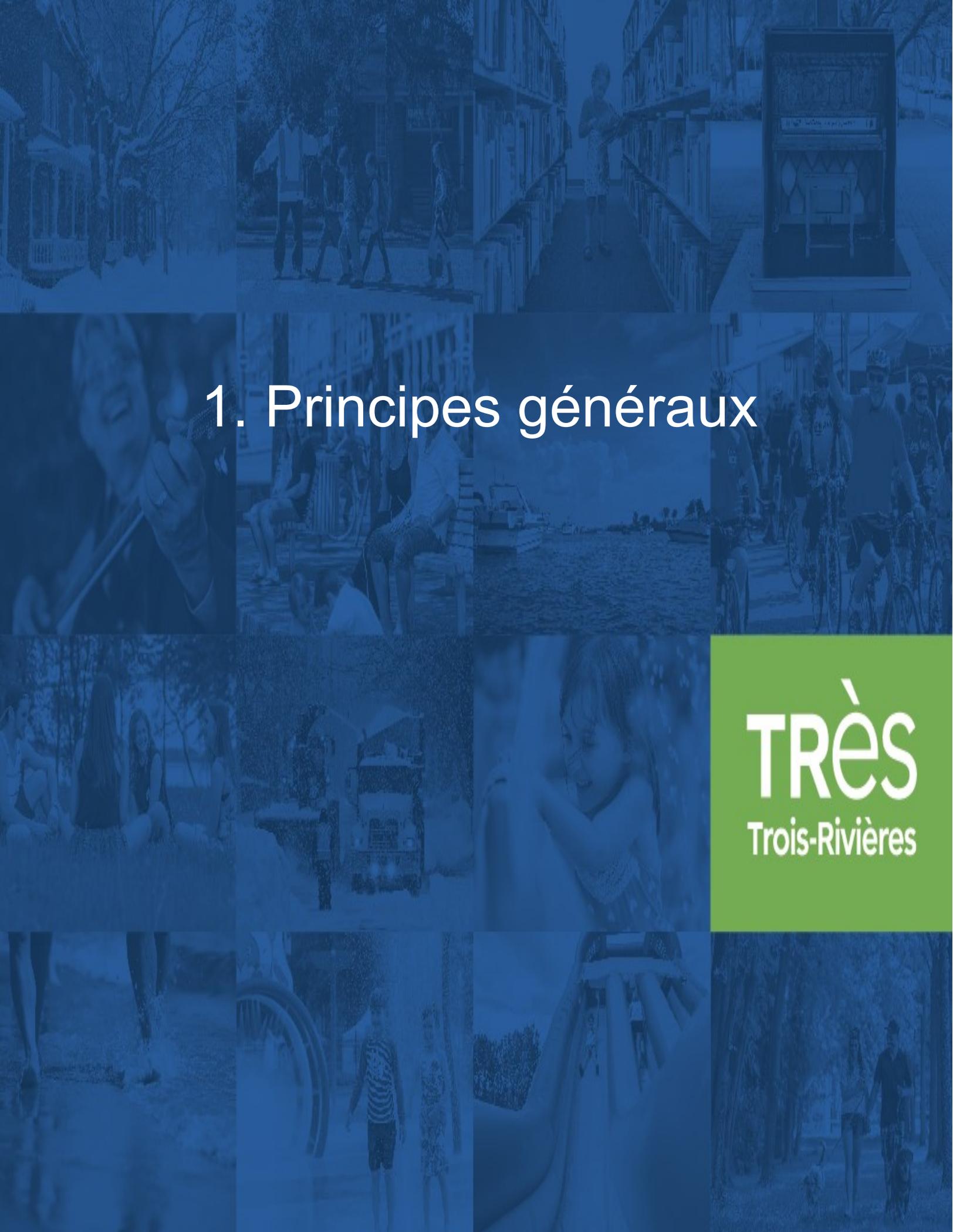


TRÈS
Trois-Rivières

Table des matières

1.1 But et cadre	4
1.2 Mission du Service des bibliothèques	4
1.3 Principes et liberté intellectuelle	5
1.3.1 Exclusion	6
1.4 Clientèles visées	7
1.5 Plaintes et demandes de retrait	8
1.6 Responsabilité	8
2.1 Orientations du développement des collections	10
2.2 Portrait sommaire des collections	11
2.3 Catégories de documents acquis	12
2.4 Niveaux de développement des collections	13
2.5 Critères généraux de sélection des documents	14
2.5.1 Catégories de documents exclus	16
2.6 Publications à compte auteur ou en autoédition	16
2.7 Modes de sélection et d'acquisition	17
2.8 Suggestions d'achat	18
2.9 Dons de documents	18
2.10 Mise à jour de la politique	18
2.11 Approbation et mise en œuvre	19
3.1 Traitement documentaire	21
3.2 Mise en valeur des collections	22
3.3 Élagage	22
3.3.1 Objectifs de l'élagage	22
3.3.2 Responsabilité et critères de l'élagage	23
3.3.3 Fréquence d'évaluation des collections	24
3.3.4 Disposition des documents élagués	24

Annexe A Guide de sélection par catégorie documentaire	26
Livres pour adultes.....	26
Livres pour adolescentes et adolescents	28
Livres pour enfants	28
Ouvrages de référence	30
Généalogie	31
Collections Trifluviana et Patrimoine local et régional.....	31
Revue et journaux.....	32
Documents audiovisuels	32
Jeux	34
Ressources numériques	35
Bibliographie	37



1. Principes généraux

TRÈS
Trois-Rivières

1.1 But et cadre

Le but de la présente politique est d'établir les paramètres entourant la gestion des collections, définies comme l'ensemble des documents sélectionnés et offerts à la clientèle du Service des bibliothèques de la Ville de Trois-Rivières (ci-après appelé « Service des bibliothèques »), afin de répondre aux besoins connus ou supposés de la clientèle, tout en tenant compte des ressources financières, humaines et matérielles disponibles. La présente politique concerne les documents de toute nature et offerts sur tous supports (imprimé, audiovisuel, numérique) et peuvent être soit conservés dans un lieu physique, soit téléchargés ou accessible à distance.

Cette politique vise également à informer les autorités administratives et la clientèle des principes généraux en vigueur pour la gestion des collections, à guider l'équipe du Service des bibliothèques et à définir leurs responsabilités dans l'ensemble des processus qui en découlent.

La présente politique s'inscrit dans la mission du Service des bibliothèques, et ce, dans le respect des lois et règlements en vigueur au Québec et au Canada en matière d'acquisition de ressources documentaires, notamment :

- *La loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, chapitre D-8.1) et le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 1);
- *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. 1985, chapitre C-42);
- *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1).

1.2 Mission du Service des bibliothèques

Les besoins des citoyennes et des citoyens constituent l'axe principal autour duquel s'articule l'ensemble des services et des collections du réseau. La mission du Service des bibliothèques s'énonce comme suit :

« Rendre accessibles des ressources imprimées, audiovisuelles et numériques à la population pour répondre à leurs besoins d'information, de culture, d'apprentissage et de divertissement. »

Accueillir les citoyennes et les citoyens, promouvoir la lecture, offrir des services de conseil, de recherche documentaire et d'animation dans un lieu stimulant, convivial et attrayant »¹.

Le réseau actuel des bibliothèques a été créé lors des fusions municipales en 2002. Centralisé dès sa création, il se déploie en cinq points de service situés dans certains secteurs correspondant à d'anciennes municipalités :

- La bibliothèque Gatién-Lapointe dans le centre-ville de l'ancienne Ville de Trois-Rivières : on y retrouve l'administration, les services d'animation et de médiation, de traitement documentaire et de référence qui desservent les cinq bibliothèques du réseau;
- Les quatre autres bibliothèques offrent des services de proximité. À l'est de la rivière Saint-Maurice se trouvent les bibliothèques Maurice-Loranger (secteur Cap-de-la-Madeleine) et De la Franciade (secteur Saint-Louis-de-France) alors qu'à l'ouest sont situées les bibliothèques Aline-Piché (secteur Trois-Rivières-Ouest) et Simone-L.-Roy (secteur Pointe-du-Lac).

1.3 Principes et liberté intellectuelle

Le Service des bibliothèques respecte les grands principes énoncés dans les documents officiels suivants :

- L'article 19 de la **Déclaration universelle des droits de l'homme**, à savoir que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit »²;
- L'article 2(b) de la **Charte canadienne des droits et libertés**, comme quoi chacun a les libertés fondamentales suivantes : « liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication »³;

¹ Ville de Trois-Rivières. (s.d.). Mission, vision, valeur. <https://www.v3r.net/activites-et-loisirs/bibliotheques/a-propos/#mission-vision-et-valeurs>

² Nations Unies. (s.d.). La Déclaration universelle des droits de l'homme. <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

³ Gouvernement du Canada. (2020). Guide sur la charte canadienne des droits et libertés. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/comment-droits-proteges/guide-charte-canadienne-droits-libertes.html>

- L'article 44 de la **Charte des droits et libertés de la personne du Québec** va dans le même sens : « Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi »⁴;
- le **Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique** (1994), et notamment l'article qui précise que « les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales »⁵;
- la **Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle** énoncée par la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques⁶;
- la **Charte des droits du lecteur** (1976) adoptée par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), l'Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA) et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)⁷.

1.3.1 Exclusion

Dans le respect de la législation en vigueur, le Service des bibliothèques s'engage donc à rejeter toute forme de censure et à présenter le plus grand nombre d'opinions dans l'ensemble des domaines du savoir. En ce sens, lorsque les agissements d'une auteure ou d'un auteur portent à controverse, il importe de distinguer l'auteure ou l'auteur de son œuvre et de valider si l'œuvre véhicule un contenu raciste, haineux ou diffamatoire, d'une violence extrême ou pornographique ou fait la promotion de la désinformation, lesquels contenus ne sont pas acquis.

⁴ Publications Québec. (2021). Charte des droits et libertés de la personne. <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-12>

⁵ IFLA Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques. (1994). Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique. <https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/public-libraries/publications/PL-manifesto/pl-manifesto-fr.pdf>

⁶ IFLA Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques. (2002). IFLA – The Glasgow Declaration of Libraries, Information Services and Intellectual Freedom. <https://www.ifla.org/publications/the-glasgow-declaration-on-libraries--information-services-and-intellectual-freedom>

⁷ Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association, Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. (1976). Charte des droits du lecteur. <https://cbpq.qc.ca/sites/cbpq.qc.ca/files/fichiers/corporation/Charte.pdf>

Le Service des bibliothèques refuse également toute forme de pression de la part des personnes ou de groupes visant à orienter le développement des collections par des ouvrages proposant une propagande politique, religieuse ou d'autre nature.

1.4 Clientèles visées

Le Service des bibliothèques dessert l'ensemble de la population de la Ville de Trois-Rivières. Au 1^{er} janvier 2022, la population de Trois-Rivières compte 141 618 habitants⁸, ce qui en fait la neuvième ville en importance au Québec en termes de population. À très grande majorité francophone⁹, la ville de Trois-Rivières se caractérise par une population vieillissante¹⁰, au revenu moyen en deçà de celui du Québec¹¹ et dont le niveau de scolarité est principalement technique¹².

D'abord destinées à répondre aux besoins du grand public, les collections développées par le Service des bibliothèques tiennent compte également des besoins de clientèles spécifiques, notamment :

- Les personnes en processus d'alphabétisation ou qui rencontrent des difficultés de lecture;
- Les personnes provenant de milieux défavorisés;
- Les personnes qui vivent avec un handicap ou à mobilité réduite;
- Les populations autochtones qui habitent le territoire;
- Les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants.

⁸ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2022). Décret de population. [Décret de population - Organisation municipale - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/actualites/actualites-2022/decree-population)

⁹ Voir les données du recensement 2016 pour la région de Trois-Rivières à l'adresse [Profil du recensement, Recensement de 2016 - Trois-Rivières \[Centre de population\], Québec et Québec \[Province\] \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-627-x/2016001/article/00001.htm)

¹⁰ Statistiques Québec. (s.d.) Vieillesse : réalités sociales, économiques et de santé. [Vitrine sur le vieillissement - Population - Proportion et effectif des 65 ans et plus, régions administratives et régions métropolitaines de recensement \(RMR\) du Québec, 2006-2011 \(quebec.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-627-x/2016001/article/00001.htm)

¹¹ Institut de la statistique du Québec. (2021). Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2002-2019. [Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2002-2019 \(quebec.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-627-x/2016001/article/00001.htm)

¹² Institut de la statistique du Québec. (2021). Panorama des régions du Québec, 2021. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2021.pdf>

1.5 Plaintes et demandes de retrait

Les décisions prises par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour certaines demandes de retrait peuvent servir de guide à la réflexion. Malgré la mise en application de la présente politique, le maintien de certains documents dans la collection peut être remis en question. Les citoyennes et les citoyens sont invités à faire part de leurs commentaires aux responsables des points de service qui en assurent le suivi auprès de la ou du bibliothécaire responsable du développement des collections. Toute plainte formelle ou demande de retrait doit toutefois être transmise par écrit au service 311 de la Ville de Trois-Rivières. La plainte sera analysée par un comité ad hoc qui prend une décision et la transmet par écrit à la personne ayant formulé la plainte.

1.6 Responsabilité

Il incombe à la personne occupant le poste de *Bibliothécaire – Développement des collections* de coordonner les opérations relatives à la gestion des collections, en collaboration avec les différentes intervenantes et différents intervenants du réseau. Elle a le devoir de tenir compte des besoins des clientèles et d'appliquer les principes et les critères énoncés dans la présente politique.



2. Développement des collections

TRÈS
Trois-Rivières

2.1 Orientations du développement des collections

En respect des **Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec**¹³, l'équipe assignée à la gestion des collections adhère aux grandes orientations des bibliothèques publiques, soit :

- Développer des collections de qualité dans toutes les disciplines et pour tous les groupes d'âge, qui soient représentatives des intérêts et des besoins de la population;
- Proposer un large éventail de ressources dans divers formats pour répondre aux besoins des différents groupes qui composent la population;
- Assurer un accès rapide et efficace aux ressources offertes pour toutes et tous.

Les bibliothécaires responsables du développement des collections respectent les principes suivants :

- Reconnaissance du droit de chaque citoyenne et citoyen d'avoir accès à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation et à la culture;
- Respect du principe d'inclusion;
- Respect de la diversité des besoins et de l'accessibilité à un large éventail de connaissances, de créations, d'idées et d'opinions;
- Présentation du plus de points de vue, de niveaux de lecture et de compréhension possibles;
- Prise en compte de l'évolution constante des besoins et des intérêts de la clientèle et de ce fait, rester à l'affût des nouvelles manières de créer, de diffuser et d'utiliser les documents;
- Mise en valeur et pérennité du patrimoine imprimé local et régional;
- Reconnaissance du Service des bibliothèques comme partie prenante d'un réseau national de services documentaires;

¹³ Association des bibliothèques publiques du Québec. (2019). Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec. https://lignesdirectricesbiblioquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf

- Valorisation de la complémentarité et du partage des ressources documentaires;
- Respect des politiques et plans d'action de la Ville de Trois-Rivières qui peuvent avoir un impact sur les collections du Service des bibliothèques, notamment la Politique du patrimoine et la Politique culturelle.

Par ailleurs, le fait d'acquérir un document n'implique pas que le Service des bibliothèques endosse l'un ou l'autre des points de vue exprimés par les auteures et auteurs. La responsabilité finale de l'utilisation des collections appartient aux usagères et usagers et dans le cas des enfants, aux parents ou aux tuteurs ou tuteurs de ces dernières et derniers.

2.2 Portrait sommaire des collections

La collection du Service des bibliothèques comprend plus de 463 000 documents. Compte tenu de leur taille distincte, toutes les bibliothèques du réseau n'offrent pas les mêmes titres. Toutefois, la clientèle de chaque point de service bénéficie de la richesse de toutes les collections grâce au service de réservation interlocalisation, de prêt et de retour universel. Au 31 décembre 2021, l'état des collections est le suivant :

État de la collection au 31 décembre 2021

Type de document	Enfant	Adulte	Total
Livres imprimés	118461	259096	377557
Livres – consultation sur place	93	4462	4555
Livres audio	1065	2226	3291
Livres numériques	407	11268	11675
Livres audio numériques	9	528	537
Revue et journaux	2679	15378	18057
Disques compacts et livres-disques	858	24833	25691
Films et séries télé	5242	11892	17134
Jeux vidéo	1934	697	2631
Ressources numériques – bases de données	3	14	17
Documents numériques en ligne	4	1934	1938
Jeux de table	686	0	686
Carte accès-musées	n/a	23	23
Total des documents	131441	332351	463792

2.3 Catégories de documents acquis

Les catégories de documents acquis selon les critères établis, présentés à l'annexe A, sont les suivantes :

- Livres :
 - Albums pour enfants;
 - Romans;
 - Romans en grands caractères pour les adultes et les jeunes;
 - Bandes dessinées;
 - Mangas pour les adultes et les adolescentes et adolescents;
 - Documentaires;
 - Ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, atlas, répertoires, etc.);
 - Partitions musicales.
- Revues et journaux.
- Documents audiovisuels :
 - Disques audio;
 - DVD;
 - Blu-ray;
 - Jeux vidéo pour les enfants et les adolescentes et adolescents;
 - Livres audio.
- Documents numériques :
 - Livres numériques;
 - Livres audionumériques;
 - Revues numériques;
 - Publications officielles du Québec et du Canada;
 - Ressources numériques.
- Jeux pour les enfants.
- Livres d'artistes : une petite collection de livres d'artistes est développée par Culture Trois-Rivières et diffusée par le Service des bibliothèques.

Les catégories de documents suivants sont exclues :

- Manuscrits;
- Brochures publicitaires, dépliants, programmes-souvenirs, calendriers;
- Journaux étudiantes et étudiants ou d'organismes de quartier;
- Photographies.

En fonction des besoins exprimés par la clientèle des bibliothèques, d'autres catégories de documents pourraient être acquises, par exemple des objets, des semences, des jeux de société pour adultes, etc.

2.4 Niveaux de développement des collections

Les collections visent à répondre aux besoins d'une clientèle très diversifiée, tant dans les groupes d'âge et les niveaux de scolarité que les motivations personnelles. Les collections s'adressent au grand public et offrent des documents qu'on peut regrouper selon trois niveaux de complexité :

- Niveau minimal : des documents de base, de lecture simple; ce sont des documents souvent demandés à cause d'une forte pression médiatique;
- Niveau élémentaire : des documents généraux servant d'introduction à un domaine ou qui cherchent à le définir, ainsi que les classiques du secteur concerné;
- Niveau avancé : des documents de vulgarisation d'excellent niveau, qui s'adressent à un public averti ayant déjà une connaissance plus approfondie d'un domaine, soit de niveau collégial ou de 1^{er} cycle universitaire;

Les documents de niveau expert ou de recherche approfondie, s'adressant à des professionnelles et professionnels ou des chercheuses et chercheurs d'un domaine quelconque, ne sont pas acquis.

Les collections de la bibliothèque Gatien-Lapointe constituent un pôle de référence pour le réseau et couvrent les trois niveaux de complexité. Avec un fonds documentaire de plus de 185 000 documents¹⁴, on y retrouve une collection substantielle présentant une bonne sélection de documents rétrospectifs, incluant les auteures et auteurs et les ouvrages fondamentaux ou reconnus d'un domaine. Elles comprennent également des ouvrages peu médiatisés, mais dont la qualité du contenu ou la renommée de l'auteure ou de l'auteur contribue à l'enrichissement des collections. La bibliothèque Gatien-Lapointe diffuse des collections plus

¹⁴ Dans la présente politique, un fonds documentaire consiste en l'ensemble des documents, de même nature ou de nature variée, conservés en un lieu précis, physique ou virtuel, et présentant des caractéristiques ou des fonctions similaires (contenu, support, type d'utilisation, etc.).

exhaustives ou spécialisées dans plusieurs domaines : littérature, bandes dessinées, musique et films, revues, ouvrages de référence, patrimoine local et régional et auteurs ou auteurs régionaux.

Les bibliothèques Aline-Piché et Maurice-Loranger, quant à elles, offrent des collections qui contiennent respectivement entre 75 000 et 80 000 documents. Outre un bon fonds documentaire en littérature jeunesse, on y retrouve pour les adultes une gamme assez étendue de romans, de documentaires et de revues de tous niveaux, avec toutefois une moins grande proportion de documents de niveau avancé et un nombre limité de titres rétrospectifs. Les collections audiovisuelles quant à elles comportent essentiellement des documents populaires.

Les bibliothèques Simone-L.-Roy et De la Franciade contiennent respectivement entre 25 000 et 30 000 documents. Elles offrent un éventail intéressant de documents jeunesse principalement axés sur la production québécoise. Compte tenu de leur taille plus modeste, les collections pour adultes sont développées en fonction d'une grande circulation, avec des titres populaires et souvent médiatisés et un fonds documentaire de base sur les sujets courants, de niveau minimal ou élémentaire.

2.5 Critères généraux de sélection des documents

Pour assurer un développement cohérent et équilibré des collections, qui tient compte à la fois des besoins multiples de la clientèle et de l'offre du marché sans cesse renouvelée, les bibliothécaires responsables de la sélection¹⁵ des documents évaluent les ouvrages à acquérir avec objectivité, en s'appuyant sur des critères unanimement reconnus dans le domaine de la bibliothéconomie. Les critères généraux s'inspirent de ceux établis par Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour sa collection universelle¹⁶, soit :

¹⁵ Dans le contexte des bibliothèques, la sélection se définit comme la décision prise par le ou la bibliothécaire d'ajouter un document aux collections et de le rendre accessible soit physiquement, soit de manière virtuelle.

¹⁶ Bibliothèque et Archives nationales du Québec. (2020). Politique de développement de la Collection universelle. https://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/mission_lois_reglements/lois_reglements_politiques/politiques_procedures/politique_dev_collection_pret_ref/index.html

- Les besoins exprimés ou supposés de la clientèle;
- La notoriété ou la crédibilité de l'auteure, de l'auteur, de l'illustratrice, de l'illustrateur, de la créatrice, du créateur, de l'éditrice, de l'éditeur, de la productrice, du producteur ou de la collection;
- L'exactitude, l'actualité, l'objectivité et la fiabilité des informations présentées;
- La pertinence du sujet, du style, de l'illustration et du niveau de complexité, selon la clientèle visée;
- La popularité de l'auteure, de l'auteur ou du sujet;
- La durée de vie du contenu;
- La valeur historique, littéraire ou artistique du document;
- Les critiques positives d'une autorité compétente;
- L'obtention d'un prix ou la mise en nomination pour un prix d'un organisme reconnu;
- L'originalité du document en regard des collections existantes;
- La présentation de divers points de vue sur une question;
- La qualité de la langue;
- La disponibilité d'une nouvelle édition mise à jour, corrigée ou enrichie;
- La qualité de production technique du document : mise en page, illustrations et photos, graphisme, typographie, reliure;
- La pertinence du format et la facilité d'utilisation du document en bibliothèque. Par exemple, le format régulier pour les livres est privilégié et le format de poche est acquis en cas d'indisponibilité;
- L'équilibre dans la couverture des différents sujets et des genres littéraires;
- La date de publication : la priorité est accordée à la production courante;
- Le lieu de publication : à valeur égale, la priorité est donnée aux ouvrages publiés au Québec, puis au Canada et enfin à l'étranger;
- La langue du document : la clientèle étant majoritairement francophone, la collection imprimée est développée essentiellement en langue française. Une collection d'appoint en langue anglaise est également offerte. Cette dernière est composée en partie de succès de librairie pour les adultes et de livres de fiction pour les enfants et les jeunes. Il est également possible que des documents en langues

autres que le français soient acquis en fonction des besoins de la clientèle et de l'évolution de la diversité linguistique de la ville;

- Le coût du document;
- Pour les titres très en demande, des exemplaires supplémentaires peuvent être acquis.

2.5.1 Catégories de documents exclus

Outre les critères d'exclusion mentionnés dans la partie 1.3.1 de cette politique, les documents suivants ne sont pas acquis :

- Les œuvres aux contenus pornographiques ou obscènes, tel que défini à l'article 163 du **Code criminel**, LRC (1985) chapitre C-46 : « Pour l'application de la présente loi, est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation induite des choses sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un ou plusieurs des sujets suivants, savoir : le crime, l'horreur, la cruauté et la violence »¹⁷;
- Les manuels scolaires, sauf s'il n'y a pas d'équivalent sur le sujet et qu'ils sont pertinents pour le grand public;
- Les documents trop fragiles pour une utilisation en bibliothèque ou dont le format ne permet pas de traitement matériel;
- Les documents à usage personnel;
- Les documents qui ne sont pas distribués au Québec;
- Les livres qui ne peuvent pas être acquis via les librairies agréées de la Mauricie, sauf les exceptions convenues dans le *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, chapitre D-8.1, r.1)*.

2.6 Publications à compte auteur ou en autoédition

La publication à compte d'auteur ou en autoédition est un mode d'édition selon lequel une auteure ou un auteur prend en charge tous les aspects de la publication et de la diffusion de son ouvrage, sans l'intermédiaire

¹⁷ Gouvernement du Canada. (2022). Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), article 163 (8). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-23.html#h-115166>

d'une éditrice ou d'un éditeur, ou encore un document publié par une entreprise spécialisée dans l'édition ou la production sur demande.

Compte tenu que le Service des bibliothèques reçoit régulièrement des propositions d'auteurs ou d'auteures afin d'intégrer à la collection des ouvrages publiés à compte d'auteur, seuls les documents d'auteurs ou d'auteures de Trois-Rivières et de la région de la Mauricie sont acquis s'ils ont fait l'objet d'un dépôt légal et s'ils respectent les critères de sélection de la présente politique. Les publications à compte d'auteur doivent être déposées en consignation chez l'une des fournisseuses ou l'un des fournisseurs des bibliothèques de la Ville de Trois-Rivières pour être considérées lors du processus de sélection et d'acquisition.

2.7 Modes de sélection et d'acquisition

La majorité des acquisitions sont effectuées directement chez les fournisseuses ou fournisseurs. Les bibliothécaires visitent régulièrement leur salle d'exposition pour prendre connaissance des nouveautés et y effectuer la sélection. Les choix sont aussi effectués directement en ligne sur les sites des fournisseuses ou fournisseurs pour les documents audiovisuels, les livres audio, les jeux vidéo, les livres numériques et les publications officielles. Enfin, des commandes régulières sont transmises aux fournisseuses ou fournisseurs pour les cas suivants :

- Ajout d'exemplaires pour les titres très en demande;
- Suggestions d'abonnées ou d'abonnés respectant les critères de sélection;
- Sélection de titres à partir de listes bibliographiques, de catalogues d'éditrice ou d'éditeur, de bases de données;
- Livres en grands caractères;
- Livres en anglais ou dans une autre langue.

De plus, les bibliothécaires assurent une veille informationnelle grâce aux outils suivants :

- Utilisation de bases de données spécialisées telles **Memento**, **Service québécois de traitement documentaire**, **Mediafilm**;
- Journaux, revues, blogues, médias ou sites Web spécialisés;
- Rencontres de représentantes ou de représentants, de distributrices ou distributeurs ou de maisons d'édition;
- Visite de salons du livre.

2.8 Suggestions d'achat

Les abonnées et les abonnés peuvent proposer l'acquisition de documents répondant à leurs besoins spécifiques. Bien que tous les titres suggérés ne puissent pas être acquis, chaque suggestion est analysée et traitée dans un délai d'environ un mois suivant la demande. Le document suggéré est acquis s'il répond aux critères de sélection de la présente Politique. Chaque abonnée ou abonné peut faire jusqu'à un maximum de 12 suggestions par année civile.

2.9 Dons de documents

Le Service des bibliothèques n'accepte pas les dons. Les personnes qui désirent tout de même offrir des documents au Service des bibliothèques sont invitées à les apporter à la bibliovente, la vente annuelle de documents triés en vertu des critères établis par la présente Politique. Les personnes qui veulent faire des dons de documents peuvent aussi les offrir à l'un des organismes communautaires dont la liste se trouve sur le site Web du Service des bibliothèques à l'adresse www.biblio.v3r.net. Le Service des bibliothèques se réserve toutefois le droit d'intégrer à la collection des œuvres d'auteurs ou d'auteurs de Trois-Rivières et de la région de la Mauricie lorsque ces dernières lui sont données.

2.10 Mise à jour de la politique

La Politique de développement des collections est révisée au maximum tous les cinq ans par du personnel qualifié et mise à jour au besoin¹⁸.

¹⁸ Association des bibliothèques publiques du Québec. (2019). Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec. https://lignesdirectricesbiblioquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf

2.11 Approbation et mise en œuvre

La présente politique est adoptée par le conseil municipal et déposée à la Ville de Trois-Rivières. Elle est disponible sur le site Web du Service des bibliothèques de la Ville d à l'adresse www.biblio.v3r.net.

3.1 Traitement documentaire

Le Service des bibliothèques s'assure que ses méthodes et procédures en matière de traitement documentaire concordent avec les orientations et les principes régissant les principaux organismes qui soutiennent l'ensemble des bibliothèques du Québec. Les méthodes et procédures adoptées favorisent un accès rapide aux ressources documentaires et assurent un traitement de qualité.

Le Service des bibliothèques traite ses collections avec efficacité et efficience de manière à les rendre facilement repérables et accessibles. Pour ce faire, il utilise les services spécialisés de traitement documentaire existant, dont ceux du Service québécois de traitement documentaire (SQTD), tout en favorisant la concertation locale, régionale et nationale.

Le traitement intellectuel des collections de la bibliothèque est effectué conformément aux règles et normes généralement reconnues dans le domaine de la bibliothéconomie internationale :

- Ressources : Description et Accès (RDA);
- Le format MARC 21;
- La classification décimale de Dewey;
- La table Cutter-Sanborn;
- Le répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval;
- Le répertoire d'autorités FAUTOR (SDM);
- Virtual International Authority File (VIAF).

Le catalogue en ligne du Service des bibliothèques présente, pour la plupart des documents, une description bibliographique enrichie, incluant par exemple une imagerie de la page couverture et de la 4^e de couverture, la table des matières, un résumé, etc. Ces éléments sont fournis par diverses entités, notamment le Service québécois de traitement documentaire (SQTD) et la Banque de titres de langue française (BTLF).

Le traitement matériel des collections est effectué de manière professionnelle pour les préparer à la circulation, augmenter leur durabilité ou améliorer leur apparence, en tâchant de conserver l'intégrité des informations contenues sur les documents. Un budget est prévu pour la protection de documents neufs et la réparation des documents abîmés.

Le Service des bibliothèques dispose d'un système de radio-identification (RFID) et appose des puces de radio-identification dans tous les documents.

3.2 Mise en valeur des collections

Dans le but de rendre les collections physiques accessibles, le Service des bibliothèques met en place des stratégies de mise en valeur des collections, notamment en aménageant des espaces réservés à la présentation de documents en lien avec des thématiques, des sujets d'actualité ou des suggestions de l'équipe des bibliothèques : mobilier spécialisé, rayonnages muraux, meuble d'exposition, tables de hauteur variable, meubles de suggestions, affiches, etc. Ces espaces de mise en valeur sont actualisés de manière régulière et permettent de créer des liens entre les ressources documentaires, la communauté et son environnement.

Les stratégies adoptées pour mettre en valeur les ressources numériques poursuivent les mêmes objectifs, en plus de favoriser leur découvrabilité et matérialiser l'offre. Le Service des bibliothèques met à profit toutes les technologies auxquelles il a accès (portail des bibliothèques, catalogue en ligne, écrans, tableaux numériques, etc.) et tous les réseaux sociaux sur lesquels il est présent (Facebook, Instagram, etc.) pour faire connaître la variété des ressources numériques qu'il offre. Certains outils technologiques mis à la disposition des bibliothèques permettent de proposer des suggestions personnalisées et de faire la promotion des nouveautés.

3.3 Élagage

3.3.1 Objectifs de l'élagage

L'élagage consiste à retirer définitivement des documents des collections et de les éliminer selon les procédures en vigueur. Afin d'offrir une collection à jour, pertinente et attrayante, il est essentiel d'évaluer de manière continue le fonds documentaire. Les espaces physiques étant limités, il va de soi que le fonds documentaire ne peut croître indéfiniment. Pour faire de la place aux nouveautés sur les rayons, il est nécessaire de retirer les documents qui ne répondent plus aux besoins : on élague les collections pour actualiser l'offre documentaire et rendre ainsi les collections plus vivantes et accessibles.

3.3.2 Responsabilité et critères de l'élagage

Tout comme pour la sélection des documents, les bibliothécaires ont la responsabilité d'évaluer les ouvrages à élaguer avec objectivité, en s'appuyant sur des critères unanimement reconnus dans le domaine de la bibliothéconomie, soit :

- Concordance du document avec la présente Politique : les documents qui ne correspondent pas aux critères seront retirés;
- Nombre de prêts depuis la date d'acquisition ou de consultations, dans le cas des ouvrages de référence;
- État physique du document : ceux détériorés sont évalués et selon le cas, ils sont réparés, retirés de la collection ou remplacés;
- Date du dernier prêt : dans les points de service, les documents non prêtés depuis trois à cinq ans sont élagués, sauf s'il s'agit d'un tome et que les autres tomes ont été prêtés;
- Date de publication du document pour les documentaires : l'actualité de l'information présentée est évaluée;
- Œuvre mise à jour, enrichie ou corrigée : seule l'édition la plus récente est conservée;
- Durée de vie du contenu : si le document présente une valeur littéraire, artistique, historique ou patrimoniale, il sera envisagé de le conserver en collection de manière pérenne;
- Différentes versions ou éditions de la même œuvre : la version la plus pertinente est conservée;
- Ouvrage en tomes ou série de bandes dessinées : l'évaluation porte sur l'ensemble des tomes ou des numéros;
- Exemplaires multiples pour un titre qui a été très en demande : pour chaque exemplaire prêté, la bibliothèque conserve un exemplaire en rayons;
- La disponibilité du document par l'intermédiaire d'autres bibliothèques ou institutions;
- Délai de conservation des revues : trois ans incluant l'année en cours pour l'ensemble des revues; deux ans incluant l'année en cours pour certains titres populaires qui paraissent hebdomadairement;
- Comme les revues qui font partie des collections *Trifluviana* et de *généalogie* sont en consultation sur place seulement, elles sont conservées à vie;

- Délai de conservation des journaux : un mois dans les points de service, trois mois à la bibliothèque Gatien-Lapointe, à l'exception du **Nouvelliste** qui est conservé six mois et des journaux de la collection **Patrimoine local et régional** qui sont conservés à vie.

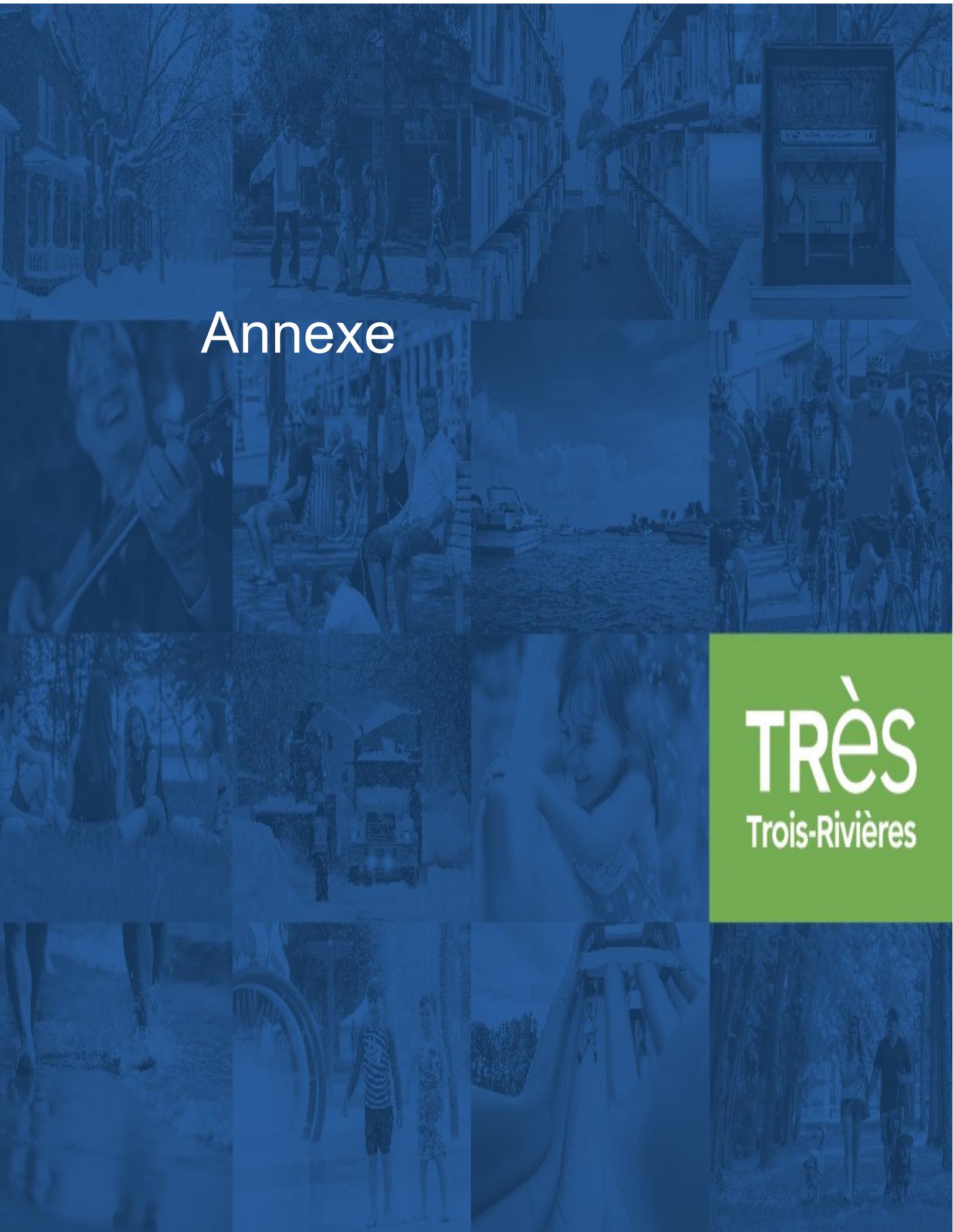
3.3.3 Fréquence d'évaluation des collections

À la bibliothèque Gatien-Lapointe, un calendrier d'élagage est établi de telle sorte que l'ensemble des collections soit réévalué sur une période de trois ans. Dans les points de service, les collections sont révisées sur une base annuelle en fonction des besoins requis en espace et des critères d'élagage généraux.

3.3.4 Disposition des documents élagués

Presque tous les documents en bon état retirés des collections sont acheminés à la bibliovente. Des titres sont aussi mis en vente au fur et à mesure de l'élagage dans les différents points de service.

Les documents trop détériorés sont envoyés au recyclage, tandis que les documents qui n'ont pas trouvé preneuse ou preneur lors de la bibliovente sont transmis à des organismes qui ont comme mission de promouvoir l'éducation par l'apprentissage de la lecture ou qui inscrivent leurs pratiques dans un processus de développement durable.



Annexe

TRÈS
Trois-Rivières

Annexe A Guide de sélection par catégorie documentaire

Livres pour adultes

Romans et littérature

- La majorité des succès de librairie de l'année en cours sont acquis;
- Tous les genres sont couverts selon l'offre du marché dans les nouveautés et selon la demande des abonnés ou abonnées : historique, fantastique, policier, biographique, psychologique, humoristique, érotique, d'aventure, d'amour, de science-fiction;
- Les tomes des séries en cours déjà acquis. Toutefois, le Service des bibliothèques n'a pas l'obligation d'acquérir l'œuvre entière d'un auteur;
- Une attention particulière est apportée à la littérature québécoise et plus particulièrement aux œuvres d'auteurs ou d'auteures de la région de la Mauricie qui sont regroupées dans la collection ***Trifluviana***;
- Un fonds littéraire d'œuvres québécoises et étrangères classiques (chefs-d'œuvre, prix littéraires, livres cultes) est conservé et la production des écrivaines et des écrivains québécois est mise en valeur;
- La poésie québécoise est développée de manière exhaustive, étant donné que Trois-Rivières tient annuellement le *Festival international de la poésie*.

Documentaires

- Tous les sujets, les points de vue et les thèmes de l'actualité sont couverts;
- La majorité des succès de librairie de l'année en cours sont acquis;
- Une sélection est effectuée parmi les sujets très couverts par l'édition;
- La priorité est accordée à la production québécoise;
- Le fonds est acquis selon le niveau de développement des collections des différents points de service;

- L'exactitude, l'actualité, l'impartialité et la rigueur des informations présentées sont examinées;
- L'équilibre dans la couverture de différents sujets;
- Une nouvelle édition mise à jour, enrichie ou corrigée d'un ouvrage remplace l'édition existante en collection.

Bandes dessinées

- Pour la bande dessinée, genre littéraire qui est développé de manière plus complète, la notoriété de l'illustratrice ou de l'illustrateur est un critère de sélection important;
- Les œuvres qui ont obtenu un prix ou une mise en nomination pour un prix reconnu sont évaluées en priorité;
- La collection de bandes dessinées comprend des albums uniques, des séries traditionnelles en plusieurs tomes, des romans graphiques et des mangas;
- Tous les genres de la bande dessinée sont couverts selon l'offre du marché : manga, historique, fantastique, policier, fiction, biographique, humoristique, aventure, science-fiction, documentaire, etc.;
- Une attention particulière est portée aux auteures et auteurs, illustratrices et illustrateurs québécois, dont les titres sont acquis en priorité.

Livres en grands caractères

Les livres en grands caractères se caractérisent par une taille de caractères plus grands et plus encrés, un interlignage aéré et un papier antireflet. Cette collection se compose essentiellement de romans à succès ou de grands noms de la littérature, ainsi que de quelques biographies et récits. Ils sont acquis en vertu des mêmes critères que pour les romans et documentaires pour adultes, en fonction de l'offre éditoriale.

Livres en anglais et en d'autres langues

La collection de livres en anglais comprend principalement des romans qui sont des succès de librairie et des grands noms de la littérature de

niveau grand public. Quelques documentaires sur des sujets populaires ou d'actualité ainsi que des biographies et des essais sont acquis, lorsque suggérés par les abonnées ou abonnés. Les œuvres bilingues sont aussi considérées, notamment les œuvres bilingues français/langues autochtones.

Il est aussi possible que des documents en d'autres langues soient acquis en fonction des besoins de la clientèle et de l'évolution de la diversité linguistique de la population trifluvienne.

Livres pour adolescentes et adolescents

Une collection de romans et de bandes dessinées répondant aux goûts particuliers des jeunes de 12 à 17 ans est développée :

- La majorité des succès de librairie de l'année en cours sont acquis;
- Tous les genres sont couverts selon l'offre du marché dans les nouveautés et selon la demande des abonnées ou abonnés : historique, vie quotidienne, fantastique, policier, psychologique, humoristique, d'aventure, sentimental, science-fiction, manga;
- Les tomes des séries en cours déjà acquis. Toutefois, le Service des bibliothèques n'a pas l'obligation d'acquérir l'œuvre entière d'une auteure ou d'un auteur;
- Une attention particulière est portée aux romans édités au Québec.

Livres pour enfants

Albums

Afin de favoriser l'accès aux livres et entretenir le goût de la lecture chez les jeunes, le Service des bibliothèques développe une collection d'albums illustrés, selon les critères qui suivent :

- Une attention particulière est apportée pour choisir une variété de documents adaptés aux intérêts et au niveau de développement et de lecture des différents publics cibles, soit la petite enfance, le préscolaire et les trois cycles du primaire;

- La qualité des illustrations, de la langue et de la mise en page est examinée avec soin;
- Les œuvres qui contribuent à éveiller la créativité et à développer le sens critique chez les jeunes sont privilégiées;
- La variété des sujets couverts par les albums publiés (émotions, amitié, entraide, justice, humour, etc.);
- Les documents destinés à des clientèles qui éprouvent des difficultés en lecture et en écriture reçoivent une attention particulière;
- Les albums écrits ou illustrés par des artistes québécoises et québécois sont acquis en priorité et de manière plus exhaustive dans l'ensemble du réseau;
- Les albums recommandés par les publications spécialisées (*Lurelu*, *Communication-Jeunesse*, etc.) reçoivent une attention particulière.

Romans jeunesse

- La majorité des succès de librairie de l'année en cours sont acquis;
- Tous les genres sont couverts selon l'offre du marché dans les nouveautés et selon la demande des abonnés : vie quotidienne, historique, fantastique, enquête, humoristique, d'aventure, science-fiction, etc.;
- Les tomes des séries en cours déjà acquis;
- La production québécoise est acquise en priorité et de manière plus exhaustive dans l'ensemble du réseau;
- Les romans jeunesse sont acquis en fonction des différents niveaux de lecture des publics auxquels ils sont destinés;
- Des romans en gros caractères sont aussi acquis pour les jeunes.

Documentaires jeunesse

- Une sélection est effectuée parmi les sujets couverts par l'édition;
- Les documentaires acquis sont en lien avec les intérêts et le niveau de développement des différents publics cibles, soit la petite enfance, le préscolaire et les trois cycles du primaire;
- Les livres documentaires portant sur les sujets recherchés par les jeunes sont acquis;

- Les besoins exprimés par les professionnelles et professionnels de l'éducation sont considérés;
- L'exactitude, l'actualité et la rigueur des informations présentées sont examinées;
- La priorité est accordée à la production québécoise.

Bandes dessinées

- La majorité des succès de librairie de l'année en cours sont acquis;
- Les grandes séries jeunesse en plusieurs tomes, éditées en Europe, sont acquises;
- La collection de bandes dessinées québécoises est développée de manière plus exhaustive dans l'ensemble des bibliothèques du réseau;
- Les genres de la bande dessinée sont couverts selon l'offre du marché : fantastique, enquête, vie quotidienne, humoristique, aventure, science-fiction.

Livres en anglais et en d'autres langues

La collection de livres en anglais est constituée d'albums illustrés, de romans jeunesse et de bandes dessinées. Elle est destinée en priorité aux jeunes Trifluviennes et Trifluviens d'origine anglophone, puis aux francophones qui désirent apprendre l'anglais. La collection comprend de grands succès de librairie et des classiques de la littérature jeunesse. Les livres québécois francophones traduits en anglais sont privilégiés.

Il est aussi possible que des documents en d'autres langues soient acquis en fonction des besoins de la clientèle et de l'évolution de la diversité linguistique de la population trifluviennne. Les œuvres bilingues français/langues autochtones sont également acquis.

Ouvrages de référence

L'ouvrage de référence se définit comme un document consulté de manière ponctuelle afin d'obtenir une réponse immédiate à une question précise ou de circonscrire un sujet avant d'entamer une recherche plus approfondie. Il comprend généralement une introduction, une table des matières, un glossaire ou un lexique et un index.

Les ouvrages sélectionnés sont essentiellement des dictionnaires, des encyclopédies, des répertoires, des guides, des lexiques, des atlas, des chronologies, des codes. Ces documents sont disponibles uniquement pour la consultation sur place.

Généalogie

D'envergure régionale, la collection de généalogie offre une variété d'outils de recherche disponibles pour la consultation sur place. Elle est composée principalement de répertoires de baptême, de mariage et de sépulture de la région, mais elle donne aussi accès à des ouvrages dont la couverture est nationale ainsi qu'à des ressources numériques spécialisées.

Toutefois, les répertoires de baptême, de mariage et de sépulture des autres régions du Québec ou de l'extérieur du Québec ne sont pas acquis de même que les histoires de famille romancées.

Collections Trifluviana et Patrimoine local et régional

Les ouvrages traitant de Trois-Rivières et de la région de la Mauricie et les ouvrages de fiction écrits par des auteures et auteurs de la région sont acquis de manière quasi systématique et sont regroupés en deux collections distinctes, qui sont conservées à vie :

- Le ***Trifluviana***, une collection de circulation regroupant des œuvres d'imagination publiées sur support imprimé d'auteurs et d'auteures, d'illustratrices et d'illustrateurs de Trois-Rivières et de la Mauricie. Cette collection comprend des romans, des nouvelles, du théâtre et de la poésie, des albums et des bandes dessinées destinés à tous les publics (jeunes, adolescentes, adolescents et adultes). La collection comprend également des œuvres dont l'action se déroule principalement à Trois-Rivières, même lorsque l'auteur ou l'auteure n'est pas Trifluvien ou Trifluvienne ou Mauricien ou Mauricienne;
- La collection ***Patrimoine local et régional*** regroupe des documents accumulés dans les bibliothèques de Trois-Rivières au fil du temps et qui constituent un héritage collectif. Ces ouvrages, sur support imprimé ou numérique, relatent la vie de notre communauté sur tous ses aspects : historique, artistique, économique, religieux, intellectuel, etc. Il s'agit d'une collection de documents en consultation sur place

destinés au grand public et au public spécialisé. Cette collection comprend les types de documents imprimés suivants : livres, revues, journaux, cartes, atlas géographiques et publications officielles. Les journaux ainsi que certains almanachs qui sont en très mauvais état seront retirés des collections lorsqu'ils seront disponibles en format numérique.

Toutefois, aucun statut particulier n'est accordé aux ouvrages publiés par les maisons d'édition de Trois-Rivières : leurs ouvrages sont acquis en tenant compte des critères précédemment mentionnés.

Revue et journaux

Les critères de sélection présentés pour les livres s'appliquent également pour le choix des revues et des journaux. Une sélection de près de 250 titres est offerte sur une variété de sujets. À qualité égale, la priorité est accordée à la production québécoise et aux titres en langue française.

Documents audiovisuels

Disques compacts

- Tous les genres musicaux peuvent être acquis selon la proportion de l'offre du marché;
- Les meilleures vendeuses ou meilleurs vendeurs sont acquis et la priorité est accordée à la production québécoise;
- Toute langue est acceptée;
- Les documents non distribués dans le circuit des disquaires ne sont pas acquis.

DVD et disques Blu-ray

La collection se compose principalement de films de répertoire, de séries télévisées et de documentaires, acquis selon les critères suivants :

- Films classiques, de répertoire, primés : les cotes de l'organisme **Mediafilm** sont utilisées pour juger de la qualité de l'œuvre. De façon générale, les films de cote 1 à 4 sont acquis, soit : 1- Chef-d'œuvre, 2- Remarquable, 3 - Très bon, 4- Bon;
- Films dont la cote de qualité décernée par **Mediafilm** est 5 - Moyen sont acquis s'il s'agit d'un film québécois, d'une adaptation d'un roman

très populaire ou si le DVD fait partie d'un coffret ou d'une suite de films incluant des DVD de cote supérieure;

- En l'absence d'une cote de **Mediafilm**, la cote de qualité décernée par l'organisme **Internet Movie Database** est utilisée et sont acquis les films dont la cote est minimalement 7/10;
- Séries télévisées ayant un succès durable et reconnu et dont la cote de qualité décernée par **Internet Movie Database** est minimalement à 7/10;
- Documentaires sur des sujets prisés de la clientèle;
- Spectacles d'humour, principalement d'humoristes québécoise ou québécois;
- Quelques spectacles d'artistes francophones majeurs et les spectacles trifluviens;
- Œuvres d'une durée minimale 40 minutes;
- Les films en format Blu-Ray sont acquis uniquement à la suite d'une suggestion d'achat, lorsque le format DVD n'est pas disponible;
- Les documents en français et/ou sous-titrés en français sont acquis de façon prioritaire. Des documents disponibles seulement en anglais peuvent être acquis :
 - pour des séries télévisées dont les premières saisons étaient disponibles en français;
 - pour des films dont la cote de qualité décernée par **Mediafilm** varie de 1 - Chef-d'œuvre à 3 - Très bon pour des séries télé populaires dont la cote de qualité décernée par **Internet Movie Database** est minimalement 8/10.

Livres audio

Le livre audio se définit comme un livre dont on a enregistré la lecture à voix haute. La collection destinée aux adultes se compose de romans et de documentaires populaires ainsi que de quelques œuvres littéraires classiques. Ils sont acquis en vertu des mêmes critères que pour les romans et documentaires pour adultes, en fonction de l'offre éditoriale.

Pour les enfants, il s'agit essentiellement d'albums de fiction et, dans la majorité des cas, le disque audio est joint au livre imprimé. Ils sont acquis en vertu des mêmes critères que pour les albums pour jeunes, en fonction de l'offre éditoriale.

Jeux vidéo

La collection de jeux vidéo s'adresse aux jeunes, aux adolescentes ou aux adolescents et à la famille et est acquise selon les critères suivants :

- Plateformes : Nintendo Switch, Xbox One, PlayStation 4; toute nouvelle plateforme très populaire auprès de la clientèle sera considérée;
- Public cible : enfants et famille, adolescentes ou adolescents : seuls les jeux cotés E, E10+, T par ***l'Entertainment Software Rating Board*** (ESRB) sont acquis;
- Une variété de genres est offerte selon l'offre du marché : jeux de rôle, action et aventure, course automobile, sport, musique et danse, simulation et stratégie, mise en forme, entraînement mental.

Jeux

La collection de jeux est destinée aux enfants et aux jeunes de six mois à 12 ans. Les jeux associés au programme bibliojeux sont acquis en priorité. Sont aussi privilégiés les jeux qui permettent le développement de l'enfant sous les aspects suivants :

- Motricité fine;
- Créativité et imagination;
- Mémoire et observation;
- Culture générale;
- Jeux en lien avec la littérature jeunesse.

Les jeux comportant de nombreuses pièces ou dont le niveau sonore est élevé ne sont pas acquis.

Ressources numériques

Livres, livres audio numériques et revues numériques

Aux critères de sélection qui s'appliquent aux livres, aux livres audio et aux revues imprimées s'ajoutent les critères suivants :

- Les livres, les livres audio et les revues doivent être disponibles dans les plateformes auxquelles le Service des bibliothèques est abonné; ces plateformes permettent aux lectrices et aux lecteurs trifluviens d'emprunter des livres numériques ou des revues en se branchant au site Web du Service des bibliothèques;
- Le format ePub est privilégié au format PDF;
- La collection comporte essentiellement des livres populaires pour adultes, adolescentes ou adolescents en langue française : romans, biographies, ouvrages pratiques, essais, poésie et bandes dessinées;
- Une collection de livres pour enfants et les jeunes est également développée : albums populaires, romans et bandes dessinées;
- La priorité est accordée aux ouvrages québécois.

Publications officielles numériques

- Les critères utilisés pour les documentaires s'appliquent également pour la sélection des publications officielles;
- Une attention particulière est accordée aux documents sur la culture, la santé, l'économie, les affaires sociales et les statistiques;
- Les publications officielles du Québec sont sélectionnées à l'aide de la liste mensuelle des publications gouvernementales du Québec disponible sur le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et celles du Canada à l'aide de la liste hebdomadaire disponible sur le site **Publications du gouvernement du Canada**.

Abonnement à des ressources numériques

Les coûts d'acquisition des ressources numériques accessibles en ligne étant très élevés, seules les ressources numériques offertes par le consortium d'acquisition **BIBLIOPRESTO.CA** sont acquises.

Les ressources numériques sont évaluées selon les critères suivants :

- Fiabilité de l'information;
- Respect des droits d'auteur;
- Pertinence du contenu en regard des besoins et des intérêts de la clientèle;
- Qualité de la présentation des informations;
- Convivialité de l'interface et facilité de l'utilisation;
- Public cible : grand public, mais tous les groupes d'âge sont considérés, selon l'offre présentée aux bibliothèques;
- Convivialité et performance de l'interface et facilité d'utilisation;
- Accès simultané de plusieurs utilisateurs;
- Accès à distance;
- Interface en langue française;
- Statistiques d'utilisation disponibles : nombre d'accès, d'heures d'utilisation, d'utilisatrices ou d'utilisateurs distincts et coût par accès;
- Exigences techniques relatives au support;
- Originalité du contenu par rapport à l'ensemble des autres ressources offertes par le Service des bibliothèques.

Ressources numériques gratuites

En plus des abonnements à des ressources numériques payantes, le Service des bibliothèques peut rendre disponible sur le catalogue en ligne des ressources numériques gratuites. Outre certains critères utilisés pour l'évaluation des ressources numériques payantes, d'autres critères s'appliquent plus spécifiquement aux ressources numériques gratuites :

- Absence de publicité diffusée dans l'environnement de la ressource numérique;
- Fiabilité et rigueur de l'information;
- Régularité de la mise à jour;
- Complémentarité aux ressources numériques déjà offertes par le Service des bibliothèques.



Bibliographie

TRÈS
Trois-Rivières

Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. (1976). Charte des droits du lecteur. <https://cbpq.qc.ca/sites/cbpq.qc.ca/files/fichiers/corporation/Charte.pdf>.

Association des bibliothèques publiques du Québec. (2019). Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec. https://lignesdirectricesbiblioquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf.

Bibliothèques et Archives nationales du Québec. (2020) Politique de développement de la Collection universelle. https://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/mission_lois_reglements/lois_reglements_politiques/politiques_procedures/politique_dev_collection_pret_ref/index.html.

Gouvernement du Canada. (2020). Guide sur la Charte canadienne des droits et libertés. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/comment-droits-protéges/guide-charte-canadienne-droits-libertes.html>.

Gouvernement du Canada. (2022). Code criminel (L.R.C. (1985), ch. C-46), article 63 (8). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-23.html#h-115166>.

IFLA International Federation of Library Associations. (1994). Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique. [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994; 1994 \(ifla.org\)](#).

IFLA International Federation of Library Associations. (2002). IFLA -- The Glasgow Declaration on Libraries, Information Services and Intellectual Freedom. <https://www.ifla.org/publications/the-glasgow-declaration-on-libraries--information-services-and-intellectual-freedom>.

Institut de la statistique du Québec. (2021a). Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2002-2019. [Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2002-2019 \(quebec.ca\)](#).

Institut de la statistique du Québec. (2021b). Panorama des régions du Québec. 2021. [Panorama des régions du Québec. Édition 2021. \(quebec.ca\)](#).

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2022). Décret de population. [Décret de population - Organisation municipale - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation \(gouv.qc.ca\)](#).

Nations Unies. (s.d.) La Déclaration universelle des droits de l'homme. [La Déclaration universelle des droits de l'homme.](#)

Publications Québec. (2021a). Charte des droits et libertés de la personne. [http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-12.](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-12)

Publications Québec. (2021b). D-8.1, r.1 – Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées. [D-8.1, r. 1 - Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées \(gouv.qc.ca\).](#)

Statistiques Canada. (2021). Profil du recensement, Recensement de 2016. Trois-Rivières [Centre de population], Québec et Québec [Province]. [Profil du recensement, Recensement de 2016 - Trois-Rivières \[Centre de population\], Québec et Québec \[Province\] \(statcan.gc.ca\).](#)

Statistiques Québec. (s.d.) Vieillesse : réalités sociales, économiques et de santé. [Vitrine sur le vieillissement - Population - Proportion et effectif des 65 ans et plus, régions administratives et régions métropolitaines de recensement \(RMR\) du Québec, 2006-2041 \(quebec.ca\).](#)

Ville de Trois-Rivières. (s.d.). Mission, vision, valeur. [https://www.v3r.net/activites-et-loisirs/bibliotheques/a-propos/#mission-vision-et-valeurs.](https://www.v3r.net/activites-et-loisirs/bibliotheques/a-propos/#mission-vision-et-valeurs)

Ville de Trois-Rivières. (2016). Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170). [Reglement schema aménagement developpement revise.pdf \(v3r.net\).](#)



PLUS D'INFORMATIONS :

Marie-Eve Leblond, coordonnatrice principale – culture et bibliothèques

Service des bibliothèques

1425, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368, Trois-Rivières, Québec
G9A 5H3

Téléphone : 819 374-2002 poste 4251 • Courriel : mleblond@v3r.net

v3r.net

v3r.net